

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**ARRÊTE N°2023_011
Portant réglementation de la circulation, du stationnement et autorisation
d'occupation du domaine public.
RUE DES VIGNES – RUE DU CAPCIR**

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande de [REDACTED] en date du 20 décembre 2022 ;
CONSIDERANT que les travaux de façade sur le bien situé 2 Rue des Vignes nécessitent une restriction de la circulation, une interdiction du stationnement sur l'emprise du chantier et ses abords ainsi qu'une autorisation d'occupation du domaine public par la pose d'un échafaudage devant le n°2 rue du Vignes et à l'arrière du bien donnant rue du Capcir.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Du 30 janvier 2023 au 28 février 2023, [REDACTED] est autorisée à occuper le domaine public par la pose d'un échafaudage devant et à l'arrière du 2 rue des Vignes (et rue du Capcir).

Le stationnement sera interdit sur l'emprise et les abords du chantier situé 2 rue des Vignes, ainsi que la Rue du Capcir, à l'arrière du bien situé 2 rue des Vignes.
La circulation sera réduite à la rue des Vignes.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par [REDACTED]

Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 3 jours** avant le début de la pose de l'échafaudage.

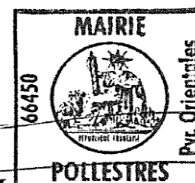
ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 03/01/2023.

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.



**PAR DELEGATION DU MAIRE
LE PREMIER ADJOINT**

Publication ou Notification le

Affiché du au

Catherine LEVY

03 JAN. 2023